

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Étienne, le 11 juillet 2026 — Pour diffusion immédiate

INCESTE À SAINT-ÉTIENNE : UNE MÈRE BRISE DIX ANS DE SILENCE FACE AUX DÉFAILLANCES DE LA JUSTICE

Condamnée et incarcérée pour avoir voulu protéger sa fille : Julia Vallet (pseudonyme) témoigne alors que la commission d'enquête parlementaire sur l'inceste a publié son rapport le 9 juillet 2026.

URGENCE — Le père a enfreint la suspension de ses droits pour forcer le contact avec Léna (pseudonyme). Un mois après les faits, il n'a toujours pas été inquiété.

- **21 juillet : audience** cruciale au tribunal pour enfants de Saint-Étienne pour statuer sur l'avenir de Léna.
- CEDH : une requête est officiellement enregistrée contre la France pour non-protection d'enfant.

Depuis son premier signalement en 2017, Julia Vallet se heurte à l'inertie judiciaire. Condamnée en 2022 à seize mois d'emprisonnement dont douze avec sursis pour avoir tenté de soustraire sa fille, alors âgée de moins de trois ans, à un danger immédiat. Pendant un an et demi, l'Aide sociale à l'enfance de la Loire a alerté sur un climat incestuel sans que les droits de visite du père soient suspendus. **Il aura fallu la fugue de l'enfant à 8 ans, des lésions constatées par un médecin légiste et une plainte avec constitution de partie civile pour qu'une troisième plainte aboutisse à l'ouverture d'une information judiciaire en mars 2026, vingt mois après les faits.**

« On m'a condamnée pour avoir voulu protéger ma fille, alors que le système fermait les yeux. Ma fille mérite le respect, être protégé, obtenir justice et pouvoir se reconstruire sereinement. La protection des enfants doit et devrait être la priorité nationale. Il est urgent d'agir. »

— Julia Vallet

Une note de synthèse sur 32 témoignages stéphanois, recueillis sur classes-sans-suite.com, révèle **90,6 %** d'échec judiciaire pour une seule condamnation aboutie.

Constat confirmé par la commission d'enquête : 19 254 faits de violences sexuelles intrafamiliales sur mineur recensés en 2024, seulement 1 406 condamnations, 41 % de classements sans suite pour les viols incestueux. Elle formule 49 recommandations, dont une ordonnance de protection de l'enfant dès les révélations de violences.

Déjà relayé par Mediapart, Rue89Lyon et France3 Rhône-Alpes. Documents disponibles à la demande. Malgré les sollicitations, le père et son conseil n'ont pas répondu.

REVENDEICATIONS

- Suspension automatique des droits de visite dès présomption sérieuse d'infraction.
- Prise en compte impérative des alertes ASE par juges des enfants et JAF.
- Application immédiate des 49 recommandations de la commission d'enquête.
- Formation renforcée des magistrats et forces de l'ordre à l'écoute des mineurs.

À PROPOS - Julia Vallet (pseudonyme), mère stéphanoise engagée depuis 2017, auditionnée par la commission d'enquête. classes-sans-suite.com recueille les témoignages de victimes de classements sans suite ; note disponible sur demande.

Rédactions - Disponible pour entretiens, sous réserve de l'anonymat de l'enfant.

Soutiens - Eve Simonet de classes-sans-suite.com, CFCV, Nous Toutes, Enfance et Partage, et Andrée Taurinya, députée de la Loire.

CONTACT PRESSE

Mail : juliavalletloire42@proton.me

Cabinet Me SABLON — Tel : 06.21.66.08.52 - Mail : sablon.avocat@proton.me